

sait les lois anglaises au Canada, se trouvait à écarter des charges et des fonctions publiques les catholiques canadiens, qui eussent été obligés, pour y avoir accès, de prêter le fameux serment du *test*...

Qu'allaient décider nos pères? Allaient-ils, découragés, profiter de la faculté d'expatriation dans les dix-huit mois octroyée par le traité de Paris?... Nos pères ne partirent pas. Et les classes dirigeantes non plus, contrairement à une légende aujourd'hui discréditée. Ils prirent donc le parti de s'adapter au régime, — la chose leur devait être facile, — et celui de résister sur les autres points. Ils lutteraient pour rester catholiques et français. *“ Et c'est ainsi que nos deux premières batailles sous la domination anglaise eurent pour objectif la survivance de notre vieux droit français, sauvegarde de la propriété, de la famille, de tout l'état social, et la perpétuité de notre hiérarchie catholique, génératrice du sacerdoce, et gardienne du lien qui unit les églises particulières à la grande Église universelle.”*

Mais la question prééminente en 1764 était la question religieuse (chapitre deuxième). La France disparue sans retour, l'Église restait, comme l'unique bouclier. Mais à la condition qu'aucune main ne vînt fausser ni briser cette armure tutélaire. Or l'article 4 du traité de Paris contenait à cet égard une menace dangereuse, que les négociateurs français avaient été impuissants à écarter. La constitution même de l'Église était menacée, cependant qu'en Angleterre précisément retentissait toujours, dans la foule, le cri de *no popery* et que les catholiques gémissaient sous l'étau des lois pénales héritées des règnes d'Henri VIII et d'Élisabeth.

Grâce à Dieu, cependant, la situation devait petit à petit être déblayée, malgré les obstacles amoncelés. Les officiers en loi de la couronne commencèrent par décider que le code de fer qui pesait sur les catholiques anglais n'était pas applicable au Canada. Mais la doctrine légale paraissait unanime sur le chapitre de la suprématie royale. Pour comble d'infortune, le siège de Québec était vacant, et M. Montgolfier, l'élu du chapitre, avait été refusé... La Providence avait désigné M. Briand, celui-là qui devait être le grand évêque que l'on sait. Murray connaissait et aimait M. Briand, et il résolut de le soutenir de